

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2019

Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2019

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHY.

Avait donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamya KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHY.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

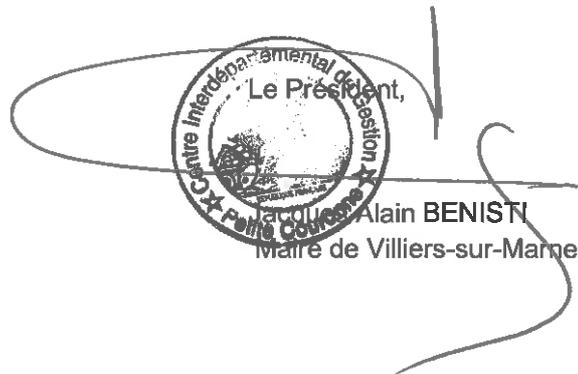
Vu la délibération n°2019-3 du 26 mars 2019 portant décision d'affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

Entendu le rapport présenté par le Président ;

Après en avoir délibéré ;

ADOpte, à l'unanimité, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le budget primitif 2019 annexé à la présente délibération et présenté en équilibre, tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67 690 264.03 euros	67 690 264.03 euros
Investissement	44 586 114.73 euros	44 586 114.73 euros



 Le Président,
 Jacques Alain BENISTI
 Maire de Villiers-sur-Marne